

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 23 avril 2020

L'USP soutient la réduction des risques liés aux produits phytosanitaires

Mise en consultation, l'initiative parlementaire de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États pour réduire les risques dans le domaine des produits phytosanitaires a reçu le soutien de principe de la Chambre suisse d'agriculture (CSA) de l'Union suisse des paysans (USP). Cette initiative veut réduire de 50 % d'ici à 2027 les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires auxquels sont exposés les eaux de surface, l'eau potable et les habitats proches de l'état naturel, et, partant, garantir une mise en œuvre contraignante des objectifs définis dans le Plan d'action Produits phytosanitaires. L'agriculture est également favorable à l'amélioration prévue de la transparence dans l'utilisation de produits phytosanitaires par l'agriculture, les collectivités publiques, les particuliers et d'autres utilisateurs. En outre, les membres de la CSA exigent aussi une trajectoire de réduction des biocides dans la loi, avec les mêmes délais et les mêmes objectifs de réduction que pour les produits phytosanitaires, car de nombreux biocides contiennent les mêmes substances actives. Par contre, la CSA n'accepte pas qu'il revienne à la branche de définir des mesures supplémentaires, de les faire respecter et d'en rendre compte. Ses membres estiment qu'il n'est pas possible, sans les bases légales correspondantes, de garantir le respect des mesures dans tout le pays. Aux yeux de l'USP, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures pour réduire les risques et le suivi de celles-ci incombent clairement à la Confédération. Le secteur agricole est disposé à collaborer à leur élaboration et à soutenir la Confédération dans la mise en œuvre.

Nouvelle section membre

La CSA a approuvé l'admission de la Fédération d'élevage du cheval de sport CH FECH en qualité de membre de l'USP. La FECH compte 1600 membres actifs dans 34 syndicats d'élevage. Les liens avec l'agriculture sont forts : 65 % des animaux d'élevage sont détenus par des éleveurs dans leur propre exploitation agricole, 84 % des animaux d'élevage se trouvent dans une exploitation agricole, 68 % des éleveurs possèdent une formation agricole, et 90 % des animaux d'élevage en pension se trouvent dans des exploitations agricoles.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Francis Egger, vice-directeur de l'USP, tél. 079 280 69 66

David Brugger, responsable Production végétale, tél. 077 438 90 88

www.sbv-usp.ch